

Les collectivités territoriales luttent contre les violences envers les femmes dans l'espace public

INTRODUCTION

L'Observatoire international des violences envers les femmes (↳[OIVF](#)) présente dans cette fiche thématique des éléments théoriques pour comprendre l'impact des violences envers les femmes dans l'espace public et partage des pratiques exemplaires de collectivités territoriales pour les combattre, dans le but d'inciter d'autres territoires à les adopter et à s'engager contre cette forme de violence.

Les violences dans l'espace public, comprendre l'ampleur et le danger pour les filles et les femmes

Les violences dans les espaces publics sont une réalité quotidienne pour les femmes et les filles du monde entier et peuvent prendre différentes formes.

Selon ↳[ONU Femmes](#), **elles vont du harcèlement, des commentaires et gestes sexuels importuns jusqu'au viol et au féminicide**. « Ces actes se produisent dans la rue, à l'intérieur et près des transports publics, dans les établissements scolaires, sur les lieux de travail, dans les toilettes publiques, les points de distribution d'eau et de nourriture, ainsi que dans les espaces verts ».

Les statistiques soulignent l'ampleur du problème. En 2021, une ↳[enquête](#) des Nations Unies a montré que dans le contexte de la pandémie de COVID-19, six femmes sur dix estimaient que le harcèlement sexuel dans les espaces publics s'était aggravé.

Les violences sexuelles sont condamnées par plusieurs instruments du droit international, dont :

- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** des Nations Unies, adoptée en 1979, qui reconnaît le droit des femmes de vivre sans violence et discrimination.
- La **Plateforme d'action de Beijing**, adoptée lors de la Conférence mondiale sur les femmes de 1995, qui souligne la nécessité d'éliminer les violences à l'égard des femmes, y compris dans les espaces publics.
- La **Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies**, bien qu'elle ne mentionne pas explicitement les violences contre les femmes dans les espaces publics, consacre le droit de chaque individu à la sécurité personnelle et à la protection contre la violence.

- La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et les violences conjugales, connue sous le nom de « [↳Convention d'Istanbul](#) », adoptée en 2011, qui engage les États membres à prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris dans les espaces publics.

En 2013, la Commission de la condition de la femme des Nations unies ([↳CSW57](#)) a identifié diverses formes de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles dans les espaces publics comme un domaine de préoccupation distinct et a appelé les gouvernements à les prévenir. Dans ce cadre, l'ONU a exprimé « *sa profonde préoccupation face à la violence exercée à l'égard des femmes et des filles dans les lieux publics, notamment le harcèlement sexuel, particulièrement lorsque cette violence est destinée à les intimider dans l'exercice de l'un de leurs droits ou de l'une de leurs libertés fondamentales* ». Ainsi, la Commission a invité à multiplier les mesures visant à protéger les femmes et les filles contre les violences, le harcèlement sexuel et l'intimidation, à travers l'amélioration de l'aménagement urbain, des infrastructures, des transports publics ; de l'éclairage des rues ; à travers les médias sociaux et interactifs ; ainsi que par le biais des évaluations pour déterminer les zones peu sûres - y associant les communautés locales - et des lois.

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 (« Agenda 2030 ») a fixé comme l'un de ses objectifs spécifiques « *Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles* » (cible 5.2. de l'[↳ODD 5](#)). En 2016, le [↳Nouvel agenda urbain](#) s'est engagé à promouvoir un environnement sûr, sain, inclusif et sécurisé dans les collectivités territoriales afin de participer à la vie urbaine sans craindre la violence et l'intimidation. Le [↳rapport 2023 de CGLU sur l'ODD 5](#) souligne que les gouvernements locaux et régionaux s'engagent et agissent dans ce sens en rejoignant des réseaux internationaux, en signant des chartes et des conventions, en prenant des engagements et en fixant des objectifs contre les inégalités de genre et les violences à l'égard des femmes dans les villes.



Les violences dans l'espace public : quelles conséquences pour les femmes et les filles ?

Selon la [↳Banque mondiale](#), **les violences dans l'espace public à l'égard des femmes sont plus élevées dans les villes, et en particulier dans les quartiers informels, que dans les zones rurales**. Les impacts de ces violences sont profonds et durables, affectant tous les aspects de la vie des femmes au quotidien et ce, dans les villes du monde entier.

La principale conséquence qui découle de ces violences est la réduction de la liberté de mouvement des femmes et des filles, portant atteinte à leur droit à la ville. Afin d'éviter ces violences, les femmes et les filles peuvent limiter leurs choix de déplacement ou entraîner une dépendance accrue à des tiers, ce qui affecte leur droit à l'éducation, au travail ou encore à la participation à la vie politique. Ces violences peuvent restreindre également leur accès aux services essentiels et aux activités culturelles et récréatives. Les violences dans l'espace public ont donc un impact néfaste sur la santé et le bien-être des femmes et des filles, compromettant ainsi leur épanouissement global.

Les violences faites aux femmes dans les espaces publics urbains construisent ainsi une nouvelle géographie urbaine et des « [↳topographies de la peur](#) » qui entraînent des déplacements inégalitaires entre femmes et hommes dans les villes.

En tant que collectivité territoriale, il est nécessaire de mesurer l'ampleur du phénomène sur son territoire, rendre visible ces violences et engager les mesures nécessaires pour protéger les victimes.

Construire une réponse locale face aux violences dans l'espace public : comprendre la géographie de la peur

Il y a quelques décennies, la ville était encore considérée comme un espace neutre, égalitaire et indépendant de la situation sociale, physique et économique de ses habitants. Aujourd'hui, il est reconnu que la notion de « ville » va bien au-delà de ses caractéristiques géophysiques et de ses fonctions principales car elle apporte un ensemble d'expériences à chacun de ses habitants. **Le genre est un élément important pour étudier et comprendre la violence spatiale dans l'espace urbain.** Plusieurs géographes et architectes féministes parlent ainsi de **↳géographie de la peur**, qui désigne l'endroit où la peur de se déplacer, d'habiter, d'être physiquement et de vivre, est plus manifeste ; ainsi que d'un « paysage sensoriel », dont les caractéristiques peuvent susciter des émotions telles que la vulnérabilité ou l'insécurité dans les espaces publics, en créant un *continuum* entre violences dans la sphère publique et privé. Par exemple, un espace public sombre où des violences ont été perpétrées, génère de la peur pour les femmes qui le traverse car elles anticipent le risque de violences sexuelles, voire de viol. C'est pour cela qu'il est nécessaire de *géoréférencer l'insécurité*, à la fois réelle et perçue, afin d'intégrer les violences faites aux femmes comme question prioritaire de sécurité citoyenne dans l'agenda territorial. Il s'agit de donner plus de visibilité aux droits des femmes pour permettre aux collectivités territoriales de développer des **↳programmes ciblés** adaptés au contexte local.

En ce sens, la cartographie joue un rôle crucial : par exemple, les marches exploratoires avec des femmes représentent un outil participatif qui fournit une perspective de genre sur l'espace public. Nées à Montréal en 1990 pour soutenir les politiques de prévention des violences à l'égard des femmes et des filles, ces marches se sont depuis **↳répandues dans le monde entier**. Elles impliquent un petit nombre de participantes qui parcourent un itinéraire spécifique dans leur quartier pour partager leurs expériences, leurs questions et leurs opinions sur leur perception de la sécurité et pour proposer des solutions.

AGIR DEPUIS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cartographier la peur à travers les promenades exploratoires – Iztapalapa, Mexique et Municipio B, Uruguay

Plusieurs collectivités d'Amérique latine telles que Iztapalapa et le Municipio B, invitent les femmes à marcher dans les rues pour observer et identifier les différentes variables qui rendent les villes et les quartiers plus accueillants et plus sûrs. En marchant, l'observation active permet de se fo-

caliser sur des critères tels que la proximité des services, l'accessibilité, la sécurité, afin de réaliser une cartographie « féministe » qui établit un premier diagnostic afin de proposer et mettre en œuvre des actions locales pour combattre les violences envers les femmes dans les espaces publics.

La Ville Féministe : aménagement urbain et services publics par et pour les femmes

Selon ONU Femmes, les violences à l'égard des femmes dans les espaces publics sont plus susceptibles de se produire autour des toilettes, des écoles et des bars. Dans les quartiers informels, les femmes et les jeunes filles courent des risques plus importants lorsqu'elles marchent seules pour utiliser les sanitaires qui sont installés loin de leurs habitations. L'environnement bâti peut également exacerber les risques de violence. Un mauvais éclairage, des lignes de vue limitées, des transports en commun suroccupés, des zones désertes ou à l'inverse des espaces clos facilitent encore les violences et provoquent la peur, surtout la nuit.

Une ville féministe doit s'engager dans la création d'espaces publics dans lesquels les femmes peuvent se déplacer librement et sans crainte, et passer d'une « citoyenneté de la peur » à une « citoyenneté du bien-être ».

En ce sens, le [↳Manifeste](#) pour le Droit des Femmes à la Ville élaboré par Plateforme Globale pour le Droit à la Ville (PGDV) promeut des collectivités territoriales exemptes de violence envers les femmes dans la sphère publique comme dans la sphère privée, en cherchant la garantie d'un usage égalitaire des espaces publics et des biens communs, qui assure la liberté de circulation pour tous les habitant.e.s. Le Manifeste définit que les femmes doivent avoir une voix active et décisive dans le processus de planification, conception, production, utilisation et occupation de l'espace urbain.

AGIR DEPUIS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

"Caminos Mujeres Libres y Seguras" (Chemins des femmes libres et sûres) – Iztapalapa, Mexique et Nicoya, Costa-Rica

Iztapalapa (Mexique), a revitalisé 145 promenades urbaines qu'ils ont appelées « [↳Caminos Mujeres Libres y Seguras](#) » (« Chemins des femmes libres et sûres ») avec un éclairage public conséquent, de magistrales peintures murales sur les habitations des voisins sur la thématique du genre et de la mémoire sociale, le tout accompagné d'autres installations (vidéosurveillance, boutons d'urgence, agents de sécurité) pour garantir le droit des femmes à la ville à travers un aménagement « tactique » (mobiliers urbains, végétalisation etc.). En suivant l'exemple d'Iztapalapa,

Nicoya (Costa Rica), a également réussi à créer un réseau de 16 espaces sûrs pour les femmes afin de lutter contre les violences sexistes et le harcèlement sexuel dans les rues, un projet soutenu par des entreprises et des organisations locales. Les espaces de sécurité pour les femmes sont conçus à partir d'un réseau de lieux pré-identifiés (magasins, entreprises, transports, logements temporaires) où les femmes peuvent se réfugier et demander de l'aide lorsqu'elles sont harcelées dans la rue et dans des conditions dangereuses.



AGIR DEPUIS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'Ordonnance contre le harcèlement de rue – Santiago, Chili

La Ville de Santiago promeut l'↳ ***Ordenanza contra el Acoso Sexual Callejero*** (« Ordonnance contre le harcèlement de rue »), qui comporte d'une part des sanctions pour les auteurs de harcèlement et, d'autre

part, un travail de sensibilisation en vue d'un changement culturel nécessaire à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la sauvegarde des droits des femmes.



La mobilité des femmes dans la ville : les violences dans les transports publics

Les transports publics sont un élément essentiel pour que les femmes se déplacent sans peur et pour garantir leur accès aux services et aux droits fondamentaux. Les études de Soto Villagrán ont montré que les actes de violence contre les femmes dans les espaces publics coïncident avec les trois moments du voyage qui génèrent le plus grand sentiment d'insécurité : le voyage lui-même, le déplacement avant et après le voyage, ainsi que le moment de l'attente. Cela souligne l'importance d'assurer de bonnes conditions matérielles autour de ces déplacements et des lieux d'attente.

Les ↳ travaux routiers de mobilité et de transport sont fondamentaux pour la vie quotidienne et professionnelle des femmes et des filles. Les inégalités entre les femmes sont importantes, par exemple entre celles qui vivent dans la périphérie et qui sont confrontées à davantage de problèmes que celles qui vivent dans le centre. Ces problèmes sont notamment liés à l'absence de transports publics suffisants, sûrs et efficaces, ce qui a souvent un impact sur l'accès à l'emploi. En outre, les femmes assument souvent les tâches ménagères, le soin et la prise en charge des personnes âgées et en particulier des enfants (↳ les besoins des enfants ont un impact profond sur les déplacements des mères). De ce fait, les déplacements des femmes sont souvent marqués par des destinations multiples (crèches, écoles, soins médicaux) et un usage accru des transports en commun, ce qui les expose davantage aux violences sexuelles et harcèlement.

Transformer les infrastructures et leur aménagement contribue à aller vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes, par un accès identique à leurs droits politiques, culturels, sociaux et économiques. En ce sens, intégrer les transports à l'aménagement urbain à travers une perspective holistique favorise **la proximité et le rapprochement des services publics** (écoles, services de santé ; etc.). Ceci peut également stimuler la créativité, la participation et l'engagement des femmes dans la vie urbaine sans craindre les violences.

AGIR DEPUIS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les transports gratuits pour les femmes – Dehli, Inde

La ↳Ville de Delhi, en Inde, a instauré la gratuité des bus pour les femmes, en faisant le pari que leur présence accrue dans les transports contribuera à réduire l'insécurité. Cette mesure vise à augmenter le sentiment de sécurité des femmes par leur présence plus nombreuse et cherche à augmenter la pression sociale face aux agresseurs en contribuant

à un changement culturel par la normalisation de la présence des femmes dans les transports en commun. La mesure permet aussi de mieux prendre en compte et évaluer les besoins des femmes en matière de sécurité et d'accessibilité tout en répondant également aux enjeux de précarité financière des femmes.

La Campagne « Zéro Harcèlement » dans les transports – Quito, Equateur et la prévention contre les agressions sexuelles dans les transports – Iztapalapa, Mexique

À Quito, la campagne « ↳Zéro harcèlement » permet, grâce à un système de sms et de boutons d'urgence, de prévenir le chauffeur d'une situation de violence sexuelle ou de harcèlement. Le chauffeur est alors amené à bloquer les portes du transport en commun jusqu'à l'arrivée d'un agent de police. Dans le même sens, l'initiative « ↳Ruta Libre de Violencia hacia a las Mujeres » (Routes libres

des violences envers les femmes) d'Iztapalapa organise des formations et des opérations de sensibilisations directement avec les usagers des lignes de bus pendant les trajets. Cette action fait partie d'un ensemble d'actions coordonnées pour prévenir les violences sexuelles à l'égard des femmes, en partenariat avec la direction des transports de Mexico et la police.

La « descente à la demande » sur l'ensemble des lignes de bus - Région Ile-de-France, France

La « ↳descente à la demande » consiste à offrir la possibilité à toute personne qui le souhaite de descendre entre deux arrêts de bus afin de la rapprocher de sa destination. Ce service, qui se montre particulièrement pertinent lorsque les arrêts sont éloignés, contribue à rassurer les voyageuses en leur évitant des trajets à pied trop longs et lutter ainsi contre le sentiment d'insécurité dans l'espace public et les transports. Le Haut

Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes a montré que ↳100% des utilisatrices de transports en commun ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou agression sexuelle. De ce fait, les femmes lorsqu'elles sont victimes dans les transports peuvent appeler un numéro d'alerte gratuit dédié à signaler toute agression ou acte de harcèlement sur le réseau de transports.

Le rôle de la sensibilisation

Réécrire l'histoire de la ville implique de donner aux femmes une voix dans la planification urbaine, de s'attaquer aux inégalités et aux oppressions qui empêchent leur autonomisation et l'accès à leurs droits. Cela signifie également construire des espaces pour le plein développement des femmes dans les villes, écrire une nouvelle façon de les habiter, afin de remplacer les relations de pouvoir par l'attention aux autres.

La prévention et la sensibilisation jouent un rôle fondamental, par le biais de campagnes, de concours, d'installations urbaines, de débats cinématographiques, de programmes radiophoniques, etc. Cela contribue à la pérennisation des politiques et des programmes mis en place, ainsi qu'à réveiller la volonté politique des décideurs locaux de traiter ces problématiques. La réalisation de ces programmes permettra d'aller vers les principes d'égalité femmes-hommes à chaque étape du développement des politiques publiques (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation).

AGIR DEPUIS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La campagne "Métele un gol al machismo", plusieurs collectivités territoriales d'Amérique latine, Fondation Justicia y Genero

Plusieurs collectivités territoriales d'Amérique latine telles que Nicoya (Costa Rica) et la Préfecture de Pichincha (Équateur) s'associent à la campagne « [↳ Métele un Gol al Machismo](#) » pour promouvoir une culture de la paix. Organisée dans plusieurs pays d'Amérique latine, cette campagne inclut des programmes radio sur les masculinités respectueuses des droits

humains, du matériel audiovisuel sensibilisant aux impacts du machisme ; ainsi que des contenus en ligne pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et prévenir divers types de harcèlement dans l'espace public, avec un focus particulier sur les violences faites aux femmes dans le cadre des événements sportifs.



Et vous, que faites vous au niveau local ? Racontez-nous votre expérience !

↳ www.uclg-cisdp.org

↳ cisdp1@uclg.org